

Département de l'Indre

COMMUNE DE CHAILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021-29-01/05

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 22/01/2021, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes rue de la Poste, salle permettant la distanciation physique et les précautions sanitaires qui s'imposent en période de crise sanitaire, sous la présidence de Mr MOREAUX Mathieu, Maire.

PRESENTS : M. MOREAUX Mathieu, Mme SOULAS Corinne, M. CALARD Stéphane, Mme PONCEAU Brigitte, M. DUBUS Anthony, M. BAILLARGEAT Arnaud, Mme BARRITAUD Elise, Mme BIZET Marianne, M. CLIDIÈRE Charly, Mme BIMBAUD Isabelle, Mme KENNEL Laura, M. ROSTAN Amaury.
Pouvoirs : Mme GARCIA Martine à Mme BIZET Marianne ; M. BEUZÉBOC Vincent à M. MOREAUX Mathieu ;

ABSENTS EXCUSES : Mme GARCIA Martine ; M. BEUZÉBOC Vincent.

Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire.

Séance du : 29/01/2021 Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2 votants : 15

OBJET : Projet « Parc éolien de Beaulieu » sur la commune de Beaulieu (Indre)

Vu le dossier transmis par les services de la Préfecture et concernant le projet « Parc éolien de Beaulieu » sur la commune de Beaulieu (Indre),

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 18 janvier 2021

Vu que la commune de Chaillac est compétente en matière de Plan local d'urbanisme et étant limitrophe de l'unité foncière du projet de parc éolien de la société d'exploitation éolienne de Beaulieu

Le Conseil Municipal de la commune de Chaillac doit être consultée dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande concernée en application de l'article R.423-56-1 du code de l'urbanisme et doit se prononcer sur le ditprojet,

Monsieur le Maire donne lecture du dossier,

Le Conseil Municipal,

Ayant débattu des contraintes environnementales et paysagères indiquées dans le rapport transmis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Centre-Val de Loire, des inquiétudes économiques pour les professionnels du tourisme et des conséquences de la proximité de ce projet sur l'immobilier,

Après en avoir délibéré, et chacun ayant pu s'exprimer,

Monsieur le Maire soumet le projet au vote du Conseil Municipal :

Résultats du vote : 3 voix POUR le projet éolien de Beaulieu
12 CONTRE le projet éolien de Beaulieu
0 ABSTENTION au projet éolien de Beaulieu

Le Conseil Municipal ,

Soucieux des contraintes environnementales et paysagères indiquées dans le rapport transmis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Centre-Val de Loire, des inquiétudes économiques pour les professionnels du tourisme et des conséquences de la proximité de ce projet sur l'immobilier, et suivants les débats,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de « Parc éolien de Beaulieu » par :

3 voix POUR le projet éolien de Beaulieu
12 CONTRE le projet éolien de Beaulieu
0 ABSTENTION au projet éolien de Beaulieu

Pour copie certifiée conforme,

Certifié exécutoire,

Transmis à la S/Préfect. Le 15/02/2021
Publié le 15/02/2021
Le Maire,

A CHAILLAC, le 29/01/2021

Le Maire,



Mathieu MOREAUX
Maire de CHAILLAC



Mathieu MOREAUX
Maire de CHAILLAC